



Delémont, le 24 mars 2016

Rapport annuel 2015

La situation du comité reste inchangée par rapport à l'année précédente. Le comité est toujours en dessous du nombre souhaité (idéalement entre 4 et 5 membres). Les membres du comité sont tous très pris par leur travail quotidien. Pour cette raison, ils n'arrivent pas à traiter tous les dossiers de l'APAJ avec la rigueur souhaitée. Le comité doit essayer de suivre les dossiers le mieux possible. Pour l'année 2015, la priorité était donnée aux marchés publics et à la protection de notre profession. Le comité se donne également la peine de maintenir le contact avec les associations professionnelles de notre métier des autres cantons.

Marchés publics

Le comité poursuit toujours sa mission pour le respect des marchés publics, mission qui a été décidée lors de l'assemblée générale ordinaire du 13 mai 2014 à Bellelay.

La stratégie du comité suit deux pistes. La première piste générale, ensemble avec les associations professionnelles des autres cantons, consiste à mettre sur pied un observatoire des marchés publics au niveau Suisse Romande par la conférence romande des associations des ingénieurs et architectes (CRAIA). Non seulement l'APAJ, mais aussi les associations des architectes et ingénieurs civils autres cantons ont manifesté leur intérêt à participer et profiter de ce moyen efficace.

La deuxième stratégie est axée sur des projets concrets et des contacts directs avec les preneurs de décision, pour le moment dans le Canton du Jura. Il est rappelé que le comité se tient toujours à disposition des membres du Jura-Bernois de devenir actif sur des affaires concrètes. Les réunions coordonnées par la FER-ARCJU n'ont plus eu lieu et l'APAJ ne les a pas cherché.

Adapart avait lancé un appel d'offres pour 100% de prestations d'architectes pour la création d'appartements adaptés, d'une crèche et d'une UAPE à Saignelégier, alors que le bureau Stähelin architectes avait déjà fourni presque 50% des prestations pendant plus qu'un an et ceci à la satisfaction du maître d'ouvrage. Suite à notre intervention le 17 juin 2015, l'appel d'offre a été annulé. Selon nos informations en fin février 2016, Adapart avait continué le mandat avec Stähelin architectes dans le but de mettre en soumission avant cet été un mandat pour l'exécution (soumission, plans d'exécution et direction des travaux). Ce mandat sera probablement sur invitation (évtl. en fonction des seuils aussi procédure ouverte).

L'hôpital du Jura avait invité 10 bureaux d'architecture dans l'objectif de faire développer une stratégie d'assainissement. Il manquait un cahier des charges précis, un jury d'experts et les critères de sélections semblaient arbitraires et non vérifiables. Les 9 bureaux APAJ avaient suggéré de mettre sur pied une procédure susceptible de découler sur une stratégie d'assainissement de la part d'un mandataire ayant l'expérience dans la planification des EMS, hôpitaux ou d'autres infrastructures comparables et l'organisation ensuite d'un concours selon la norme SIA 142. L'hôpital avait répondu d'annuler la démarche initialement prévue et procéder d'abord à une analyse des besoins. Notre offre de participer à une discussion n'a pas donné suite.

Le comité avait cherché le contact avec le Syndicat Intercommunal du District de Porrentruy (SIDP) pour l'assainissement de la patinoire de Porrentruy. Lors de plusieurs séances, le comité, épaulé du secrétaire de la SIA Jura, Antoine Voisard, n'a pas réussi de convaincre les preneurs de décision d'organiser un concours d'architecture. Malgré l'avertissement préalable, le SIDP avait même acquis un soi-disant avant-projet pour un assainissement et agrandissement de la patinoire, élaboré par le bureau d'ingénieur civil Buchs et Plumey au prix de CHF 145'000.- HT, tout juste dans les limites des procédures de gré-à-gré. Ce travail a été publié sur internet. Il est plein d'erreurs fonctionnels, architecturales et urbanistiques. Le résultat de ce travail aurait pu être utilisé avec beaucoup de bonne volonté comme étude de faisabilité, mais la précision et la qualité de ce travail ne correspond de loin pas à la phase d'avant projet (31) de la norme SIA 102.

Ce qui nous choque particulièrement est que le SIDP se fait conseiller par l'ingénieur civil Valaisan Jérôme Favre qui défend l'avis de renoncer à un concours d'architecture. Ce Monsieur avait participé il y a env. 20 ans dans l'élaboration des directives de la CROMP. Il est d'avis qu'un concours d'architecture servait à trouver une idée et puisque l'idée est déjà là un concours d'architecture serait caduc. Ce Monsieur trouve qu'un ingénieur civil peut aussi bien faire de l'architecture qu'un architecte. Le SIDP souhaite lancer un appel d'offres pour des équipes pluridisciplinaires pour l'exécution de ce "projet" qui répond parfaitement aux besoins des utilisateurs. Toutefois le SIDP reconnait des déficits dans le projet et souhaite lancer des études préalables complémentaires pour :

1. changer la structure de métal en bois
2. trouver une solution pour une façade en bois
3. trouver un concept énergétique écologique (bois?)

Le comité n'est pas d'accord du tout avec l'attitude des intervenants. Il se questionne sur la compatibilité du bureau Buchs et Plumey et Jérôme Favre au code d'honneur de la SIA qui demande de défendre et appliquer ses valeurs, normes et règlements. On peut également se questionner sur le rôle (passive?) du Canton du Jura dans cette affaire. S'agit-il ici entre autre des effets secondaires de la transition du Gouvernement?

Le comité recommande à ses membres de ne pas donner suite à une éventuelle demande du SIDP pour mener une étude complémentaire pour le patinoire.

Le comité a cherché le contact avec le nouveau Ministre du Département de l'environnement, Monsieur David Eray, il y a un mois. Jusqu'à ce jour nous n'avons même pas reçu un accusé de réception.

L'APAJ veut rester crédible et avoir une déontologie saine entre ses confrères. Le comité avait l'objectif d'initier une discussion en 2015 d'un code d'honneur au niveau des marchés publics. Cette discussion n'a pas encore eu lieu et mérite d'être repris cette année.

Apprentissage

En juin 2015 l'APAJ avait remis un prix pour le meilleur apprenti. Cette année le prix a été donné à Arnaud Bron qui a fait son apprentissage au bureau Arches 2000 SA.

Les cours interentreprises se sont établis. Aussi le financement fonctionne parfaitement, même s'il est extrêmement pénible de courir derrière quelques mauvais payeurs récidives. Il y a toujours quelques petites pannes au niveau de l'information. Nous remercions le président de la commission, Alain Jeangros, mais également Marie Frund qui assume le secrétariat du cours et notre caissier Xavier Wittwer qui fait la caisse du cours.

Mauvaise qualité des demandes de permis de construire

Par rapport à la nouvelle plateforme JURAC pour les permis de construire, qui devrait être opérationnelle au début 2017, nous n'avons plus eu de nouvelles.

Dans le Canton du Jura, tout le monde, indépendamment de sa formation, peut agir comme auteur de projet dans le cadre d'une demande de permis de construire – et ceci même pour un bâtiment d'un coût de plusieurs Millions de Francs. Au vu des démarches dans d'autres Cantons pour instaurer un contrat collectif de travail dans notre branche, on s'est posé la question si par ce chemin on pourrait profiter d'augmenter le niveau et la reconnaissance de notre métier.

Les Cantons de VD, GE et VS sont en train (ou ont déjà) signé des contrat collectif de travail qui sont obligatoires aussi pour nos membres dès qu'ils ont un projet qui se trouve dans un de ces Cantons. Nous estimons que nous n'avons ici pas de concurrence par des bureaux de l'étranger et cela ne changera probablement pas d'un jour à l'autre. Cependant nous avons une concurrence relativement forte par des architectes sans formation et on peut se poser la question sur les salaires payés par ces bureaux.

Les bureaux jurassiens ont certainement constaté que le Canton avait mené une enquête des salaires dans les bureaux d'architecture par rapport à la libre circulation. Nous avons saisi cette occasion pour

1. demander à ce que des bureaux non-diplômés soient également sollicités par cette enquête
2. connaître les résultats de cette enquête

On sera informé vers la mi-avril 2016 et le comité vous fera parvenir les résultats et éventuelles conclusions. En fonction du résultat on pourrait s'imaginer de vérifier d'aller plus loin avec un contrat collectif qui pourrait avoir une force étendue dans un deuxième temps. Dans ce cas-là, les bureaux "autodidactes" subiront les mêmes conditions que les bureaux APAJ. Ces conditions ne seront pas plus restreintes à ce qu'un bureau doit répondre déjà aujourd'hui par exemple lors d'un engagement d'un frontalier.

Le comité propose de continuer les démarches pour clarifier les conditions, les avantages et désavantages possibles pour nos membres.

A ce sujet on s'est fait entendre par le Ministre de l'économie Jacques Gerber, qui était très surpris d'apprendre qu'il y a des non-architectes dans le Jura qui exercent ce métier.

Visibilité de l'APAJ

La campagne de visibilité sous forme d'exposition a eu lieu en coopération avec la DRA3 du 24.4.15 dès 16.30h (vernissage) jusqu'au 9.5.15 au le bâtiment Polyades à Delémont. Nous vous remercions le bureau Stählein architectes qui nous a mis ses locaux gracieusement à disposition. La visite était bien fréquentée aux premiers jours, mais ensuite il y avait peu de monde. La publicité n'était pas optimale. Merci aux participants et ceux qui on assumé la garde de l'exposition.



Toufiq Ismail-Meyer, président